

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Paris, le 23 octobre 2023*

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Apprentissage : mobilisation de l'État et de ses services aux côtés des jeunes en recherche de contrat ou d'entreprise**

**Le Gouvernement renforce son accompagnement auprès des jeunes à la recherche d'un contrat d'apprentissage ou d'un CFA.**

M. Olivier DUSSOPT et Mme Carole GRANDJEAN soulignent le renforcement des missions des cellules interministérielles dédiées à l'accompagnement des jeunes vers l'apprentissage, créées en 2021 dans chaque région.

**Un annuaire et un formulaire de prises de contact des différentes cellules régionales sont désormais disponibles en ligne.**

**[Lien vers le formulaire de prise de contact](#)**

Depuis 2021, afin de faciliter la recherche par les jeunes souhaitant se former par apprentissage d'un employeur, le Gouvernement a mobilisé les préfets de Régions autour de 3 missions :

- **Identifier les places en CFA et participer au recensement et à la mise en visibilité des offres d'emploi** en apprentissage dans leur territoire ;
- **Aider à l'inscription en formation par apprentissage pour tous les jeunes qui en font la demande** et les accompagner dans la recherche d'un employeur ;
- **Renforcer l'orientation des jeunes les plus fragiles et éloignés de l'emploi vers le dispositif Prépa-apprentissage.**

En préparation de la rentrée, à l'été 2023, une instruction a été donnée aux préfets de Régions en ce sens [\(lien vers l'instruction\)](#).

En septembre 2023, le Gouvernement a également adressé un mail individualisé à 25 000 jeunes en recherche de contrat d'apprentissage via le service La Bonne Alternance, pour mettre en visibilité les offres d'emplois correspondant à leurs vœux d'orientation sur Affelnet et Parcoursup dans leur région. **Une nouvelle campagne nationale de mails individualisés é été lancée mi-octobre et une autre sera lancée mi-novembre.**

### **Fonctionnement des cellules interministérielles d'accompagnement**

Venant en appui ou en complément de l'obligation d'accompagnement des CFA, ces cellules participent activement à la réalisation des projets d'apprentissage en permettant, via un interlocuteur dédié, de rapprocher les jeunes des employeurs

Dans chaque territoire, elles réunissent l'ensemble des acteurs de l'éducation, de l'emploi et de la formation, afin d'offrir un service individualisé et de trouver, pour chaque jeune en difficulté, une solution concrète dans l'apprentissage, la formation professionnelle, la voie scolaire ou l'emploi. Sont ainsi mobilisés autour des services territoriaux de l'Etat des ministères du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, de l'Education Nationale et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur, de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et de la Transformation et de la Fonction publique, les acteurs suivants : Carif-Oref,

opérateurs de compétences, service public local de l'emploi (Pôle emploi, missions locales...), Conseil régional, partenaires sociaux, réseaux de CFA...etc.

Pour fonctionner, les cellules régionales interministérielles s'appuient sur un vaste réseau , ce qui renforce les opportunités de trouver une solution pour les jeunes qui les sollicitent, ainsi que sur des outils dédiés à la mise en relation des jeunes et des employeurs tels que [La Bonne Alternance](#).

**M. Olivier DUSSOPT, ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion et Mme Carole GRANDJEAN, ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels déclarent:** *« Le Gouvernement continuera de soutenir chaque jeune qui fait le choix de l'apprentissage, nos services également. Nous avons réactivé un service individualisé d'accompagnement pour trouver son CFA, son employeur, ou tout simplement sa voie à l'école ou dans l'emploi dans chaque région. Partout, nous souhaitons mieux accompagner pour sécuriser et limiter les ruptures de parcours ».*

**Contacts presse :**

**Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion**

**Cabinet de M. Olivier DUSSOPT**

Mél : [sec.presse.cabtravail@cab.travail.gouv.fr](mailto:sec.presse.cabtravail@cab.travail.gouv.fr)

**Ministère délégué chargé de l'Enseignement et de la**

**Formation professionnels**

Mél : [sec.presse.cabefp@cab.efp.gouv.fr](mailto:sec.presse.cabefp@cab.efp.gouv.fr)

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse [DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr](mailto:DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr).

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)